

Approfondir le débat & explorer les possibles

La première phase du débat public consacrée à auditionner les publics et les différents acteurs se conclut avec la publication de ce document.

Nous remercions tous ceux qui ont déjà participé au débat : les 650 participants aux réunions, les 6 500 visiteurs du site Internet et les 1 300 blogeurs ainsi que les 13 rédacteurs de contributions.

Ce document est le fruit de toutes ces contributions.

Avant d'approfondir la réflexion collective et explorer tous les possibles dans les réunions thématiques de novembre, la commission a souhaité mettre à votre disposition un document de travail rassemblant les principaux arguments et questionnements exprimés depuis mi-septembre.

Ce document est d'abord un outil utile pour la commission. Il nous permettra de guider et orienter les travaux de novembre en nous fondant sur ce qui a déjà été exprimé. Ce document sera notre gouvernail pour tenir le cap.

Nous pensons que ce document vous sera utile : pour vérifier si vos arguments ont bien été entendus et intégrés, pour découvrir les arguments que vous n'auriez pas entendus directement, pour préciser et élargir votre propre réflexion. Ce document sera le tremplin pour faire rebondir votre intervention dans le débat.

Ce document sera certainement utile au maître d'ouvrage et aux trois groupements dont les propositions sont mises au débat public en novembre. Il leur permettra de clarifier certains éléments d'information et éventuellement d'adapter ou de modifier certains éléments des projets. Ce document sera le creuset de nouvelles réflexions pour les ingénieurs.

Ce document sera également diffusé auprès de nombreux élus franciliens dont vous avez été nombreux à solliciter l'implication directe dans ce débat public. Ce document sera un « avis aux élus », comme il y avait jadis des « avis à la population ».

Merci de vous emparer de ce document pour relancer le débat.

À bientôt.

La gouvernance et le financement d'une stratégie francilienne de traitement des eaux sales

Les questions de gouvernance ont été nombreuses et posées par des acteurs très différents : des élus et des associations de riverains de Seine Aval, des élus des départements et associations franciliennes, mais aussi des associations et des scientifiques situés en aval.

Une question est particulièrement sensible pour les riverains de Seine Aval: « Est-il équitable qu'ils soient contraints d'accepter ce que d'autres communes d'Ile-de-France parviennent si facilement à refuser ? ».

Quel débat public ?

Les représentants du SIAAP ont déclaré à plusieurs reprises « attendre beaucoup » de ce débat parce que le projet est « à construire collectivement ».

D'autres intervenants ont estimé que le débat public pose la question de l'opportunité du projet alors que le SIAAP ne « veut lui qu'un enrichissement » de son projet.

Plusieurs intervenants ont souligné qu'à cause des retards vis-à-vis de la réglementation européenne et des risques d'amendes, « nous sommes dans l'entonnoir ». Alors, « avons-nous vraiment le choix de faire ou non ce projet ? ».

Quelles relations avec le SIAAP ?

De nombreux intervenants ont souligné le changement de relation entre les représentants du SIAAP et les élus et responsables associatifs du territoire. Ils ont le sentiment que les dirigeants actuels essaient sincèrement d'écouter et de dialoguer alors, qu'il y a 20 ans, il était très difficile de nouer le dialogue.

Si des progrès ont été reconnus par plusieurs intervenants, quelques situations spécifiques ont été dénoncées. Une amélioration de la communication a été demandée pour la période des travaux. Le SIAAP s'est engagé à créer une commission permanente de suivi.

Qui décide ? Quelle gouvernance ?

La commission rapporte plusieurs questions posées : Qui décide les schémas d'assainissement ? Qui décide de faire ou de ne pas faire une station programmée dans les schémas ?

Le SIAAP rappelle que la compétence en matière d'assainissement des eaux usées et des eaux de pluie appartient aux Maires qui décident de développer de nouvelles stations. Un intervenant est étonné que l'on ne trouve pas d'autres lieux dans la région parisienne. Un autre propose que l'on pénalise les Maires et les communes qui ne coopèrent pas. Un représentant associatif estime que l'impuissance sur l'obtention de terrains pour créer des stations est manifeste.

Le vice-président du Conseil Général des Hauts-de-Seine aborde la question de la gouvernance du « système d'assainissement » marqué par un « enchevêtrement d'acteurs » et « quatre niveaux de compétences ». Il estime qu'une volonté commune doit s'affirmer pour mettre en œuvre une politique cohérente, au lieu de se renvoyer mutuellement la balle. Il suggère une rupture dans la gouvernance avec la création d'une structure claire et estime que cela dépasse les clivages politiques.

Le SIAAP rappelle que des modalités de gouvernance ont été définies dans la Loi de 2006.

La gouvernance est également abordée par le vice-président du Conseil Général du Val-de-Marne qui souhaite développer une « approche de gauche du sujet de l'eau, qui est un bien commun et un droit fondamental ». Selon lui « l'existence d'un service public de l'eau est une condition nécessaire mais pas suffisante. Développer une conscience populaire sur l'eau est indispensable ».

D'autres élus souhaitent leur association aux décisions du SIAAP. Les conditions de la représentation des syndicats d'assainissement et des départements de la grande couronne au conseil d'administration du SIAAP ont été discutées. Le Président du SIAAP précise qu'il relaye ces questions vers son conseil d'administration.

Quelle transparence sur les prix de l'eau ?

Le représentant du 92, estime que le prix de l'eau est trop complexe pour les citoyens et les consommateurs et qu'il faut gagner en transparence. Le représentant de l'UFC Que Choisir rappelle que l'étude réalisée par Que choisir avait été contestée par les syndicats des eaux mais n'avait pas donné lieu à des réponses argumentées.

Un rapport de la cour des comptes, cité en séance, regrette que le traitement des eaux de pluie soit en partie financé par la redevance assainissement qui n'est pas prévue à cet effet. Par ailleurs, si la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques propose bien une taxe sur les eaux pluviales, il est rappelé en réunion que cette taxe est facultative et ne couvrira pas la totalité des dépenses. Le représentant du SIAAP se dit en accord avec cette nécessité de distinguer les financements entre assainissement et eaux pluviales.

Mais, le SIAAP interroge : « doit-il arrêter de traiter les eaux pluviales que les communes ne traiteraient pas ou ne financeraient pas ? »

Quels coûts du traitement ?

UFC Que Choisir estime que le prix du traitement des eaux usées est « très élevé et peu justifié ». Il affirme que le SIAAP est l'un des syndicats qui « surfacturent le plus ». Selon un rapport ministériel, le coût moyen par habitant serait de 105 euros. Or, estime Que Choisir : « à Achères le coût serait de 200 euros par habitant ».

Le représentant du SIAAP confirme que le coût des usines gérées par le syndicat est bien de 200 euros par habitant. Il explique que le coût plus élevé est dû à la mise en œuvre de méthodes intensives en région parisienne (à cause du manque de surface disponible) et du confinement des installations pour réduire au maximum les odeurs . Il a également mentionné l'exercice de missions supplémentaires comme les îlots de survie ou le financement de passeurs sur la Seine. Le représentant de Que Choisir se demande alors pourquoi les économies d'échelle n'existent pas : 105 euros pour des villes de 100 000 habitants et 200 euros pour des millions d'habitants.

Le représentant du Val-de-Marne estime quant à lui que deux acteurs essentiels ne participent pas à l'effort national qu'il est nécessaire d'entreprendre : « ce sont l'État et les entreprises de la gestion de l'eau ». La pression porterait uniquement sur les collectivités et les usagers, qui sont pris en étau.

Quels financements sur la durée ?

Le débat sur les coûts et les prix conduit à un débat sur les financements des projets prévus dans les différents schémas.

Le représentant du 93 estime que « pour réussir », il est indispensable que tous les maillons de la chaîne soient performants, que l'effort soit engagé depuis le traitement chez le particulier jusqu'à Achères.

La question est posée par la Commission : les scénarios de financement sont-ils réalistes ?

Le représentant du 93 note que tous les financements ne sont pas encore assurés. Le représentant de l'Agence de l'eau indique que les financements de l'Agence sont programmés jusqu'en 2012. et seront d'abord consacrés à la modernisation des stations d'épuration. Puis les financements s'orienteront sur les autres projets prévus au schéma.

Plusieurs intervenants évoquent les conséquences négatives pour d'autres projets. Ainsi, un élu estime que « les communes qui ont le plus investi pour construire des réseaux séparatifs sont les plus pénalisées ». Une représentante de l'Essonne estime que cela risque de bloquer des projets engagés d'amélioration des réseaux de collecte.

Le représentant de l'Agence de l'Eau reconnaît que les choix ont été faits et sont pénalisants pour certains projets. Le représentant du 93 estime lui que si « nous avons un maillon faible » il n'est pas certain que l'on arrive au résultat voulu. Selon lui, le SIAAP est un peu seul.

Questions pour la suite du débat :

« Si certains projets inscrits au schéma ne sont pas financés dans les temps, quelles seraient les conséquences sur le dimensionnement et le fonctionnement de Seine Aval ? De nouvelles ressources financières sont-elles possibles pour garantir la mise en œuvre d'une stratégie cohérente sur tous les maillons de la chaîne ? Qui peut piloter et garantir la mise en œuvre d'une stratégie cohérente et coordonnée ? ».

La déconcentration du système francilien et la taille de Seine Aval

Les questions de la déconcentration du traitement et du dimensionnement de Seine Aval sont interdépendantes et conflictuelles depuis plus de 20 ans. De nombreux acteurs du territoire estiment que la déconcentration a été obtenue « de haute lutte ». S'ils entendent les engagements des actuels dirigeants du SIAAP et reconnaissent certaines évolutions, ils redoutent que la station de Seine Aval ne soit la « variable d'ajustement » du système francilien.

Une controverse illustre ce débat : « faut-il limiter à 2,1 millions de m³ le volume maximum de traitement des eaux de pluie à Achères quitte à arrêter de traiter les eaux pluviales que les communes ne traiteraient pas ou ne financeraient pas ? »

Le combat de la déconcentration

Pour de nombreux intervenants, le projet mis au débat public est le résultat d'un long combat des associations et des élus du territoire « contre le gigantisme ».

Il y a 20 ans, malgré des nuisances très fortes, un projet d'agrandissement d'Achères était programmé. Il a fallu l'obstination des associations et des élus, et l'intervention du Premier Ministre de l'époque (Michel Rocard) pour « arrêter l'hyper centralisation parisienne ».

Pour de nombreux intervenants, la décentralisation du système de traitement des eaux usées est le résultat d'un long combat. Ils sont particulièrement attentifs à sa mise en œuvre.

La déconcentration a-t-elle été mise en œuvre ?

Plusieurs intervenants insistent sur la nécessité de décentraliser ou déconcentrer le traitement des eaux sales et d'en finir avec le « tout à Achères ».

Le SIAAP indique que les développements à Valenton, Colombes et les Grésillons permettent une importante déconcentration et ainsi une limitation des volumes traités à Seine Aval à 1,7 et bientôt à 1,5 millions de m³. La réduction du volume traité et la destruction d'une partie de Seine Aval sont des réalités.

Certains intervenants constatent que certaines implantations prévues au Schéma d'assainissement n'avaient pas été réalisées. Des représentants associatifs ont rappelé que les associations soutenaient un scénario D, encore plus décentralisé. Ils ont fortement mis en cause l'absence de volonté politique pour trouver des solutions à Enghein, par exemple.

Le SIAAP a précisé que, pour Enghien, l'investissement a été abandonné parce que la capacité prévue (10 000 m³ par jour) n'a pas été jugée assez significative. Un projet à Epinay avait été aussi abandonné. Pour Marivel, l'urbanisation prévue et programmée pour 2007 n'a pas permis de réaliser l'ouvrage devant traiter 60 000 m³ par jour. Enfin, pour la station des Grésillons, le doublement du volume, de 300 000 à 600 000 m³ par jour, n'était pas retenu pour des raisons techniques et financières. Le SIAAP souligne que 200 000 m³ par jour ont été détournés de Seine Aval.

La limitation des volumes traités à Achères serait due à la construction d'autres usines de traitement mais également à un travail mené en amont.

Le représentant de la Ville de Paris a rappelé qu'en 15 ans, diverses actions menées « à la source » ont permis de diminuer de 500 000 m³ par jour le volume d'eaux usées de la capitale transitant dans les réseaux. Ces économies représentent l'équivalent de deux usines de traitement.

Doit-on et peut-on poursuivre la déconcentration ?

Un intervenant considère alors que la déconcentration est une question pour demain et propose un travail en commun pour « ré-explore la déconcentration ». Plusieurs élus et représentants associatifs ont indiqué que, malgré les obstacles rencontrés, ils souhaitent que l'on prolonge la décentralisation. Plusieurs intervenants ont estimé que « techniquement » les petites unités de traitement pouvaient s'insérer dans des tissus urbains très denses, à l'exemple des stations d'épuration de Marseille et Monaco.

Un représentant de la Région a confirmé cette volonté de déconcentration. Il a indiqué qu'un projet était notamment inscrit au SDRIF sur la ville de Clichy. Il souhaite que l'on aille au bout de la réflexion en 2008 sur ce projet. Les représentants du SIAAP ont présenté une analyse des développements possibles sur Clichy et les Grésillons. Ils ont estimé que, dans les deux cas, ils manquaient actuellement de terrains. Un responsable associatif de Clichy, venu spécialement à la réunion de Conflans-Sainte-Honorine, a précisé que ce projet n'est pas cité dans les documents de la Ville. Son association s'opposera à tout projet sur Clichy. Les représentants du SIAAP ont indiqué qu'une station de traitement des eaux de pluie était programmée dans le nouveau schéma.

Sur ces questions, la suite du débat public aura à clarifier : Quels sont les projets envisagés à Clichy dans le Schéma SIAAP et dans le SDRIF ? S'agit-il d'y traiter des eaux de pluie ou des eaux usées ? Quelles sont les extensions possibles des Grésillons, à quelles conditions techniques, à quels coûts et à quelles échéances ?

Le SIAAP indique que son Président a affirmé qu'il est disponible pour aller en deçà de 1,5 millions de m³. Il souligne que le SIAAP ne peut imposer la construction d'une usine à un Maire.

Les projets envisagés anticipent-ils l'émergence de nouvelles pollutions et l'évolution des réglementations ?

Une élue a souhaité disposer d'une analyse prospective concernant les polluants émergents. Elle demande si, en cas de renforcement des réglementations, une « refonte de la refonte sera de nouveau nécessaire ». Un participant estime que les petites unités de production sont plus faciles à adapter alors qu'une nouvelle évolution de Seine Aval serait plus complexe et plus coûteuse.

Pour le représentant du SIAAP, les solutions pour traiter des polluants émergents pourront certes nécessiter de nouvelles unités de traitement, mais elles nécessitent surtout une profonde évolution des comportements individuels et collectifs. Le représentant du groupement d'intérêt public Seine aval a, quant à lui, invité le SIAAP à se préparer à traiter les polluants émergents au niveau de l'usine.

D'autres intervenants associatifs et départementaux ont insisté sur la nécessité de travailler en amont pour réduire le volume des eaux sales et leur niveau de pollution. Le travail de prévention mené avec les syndicats et avec les entreprises a été mentionné. Les pilotes des expériences de réhabilitation des « rus » du 92 estiment qu'ils peuvent contribuer à limiter les volumes à traiter à Achères en évitant par exemple un mélange des eaux sales et des eaux propres.

Faut-il limiter le volume des eaux de pluie traité à Seine Aval ?

La discussion sur les volumes traités à Seine Aval a aussi porté sur les temps de pluies.

Le SIAAP a rappelé les volumes moyens qui seront traités par temps de pluie et a indiqué que des projets importants sont prévus pour réguler en amont les eaux pluviales, notamment un projet de bassin de stockage de 200 000 m³ à Clichy.

Le représentant du CAPUI a renouvelé sa demande : pas plus de 2,1 millions de m³ jour par tout temps.

Les différents modes de traitement « à l'amont » des eaux de pluie ont été mentionnés : utilisation comme eaux grises, ralentissement et stockage temporaire massif, infiltration dans les sols.

Les représentants associatifs et départementaux ont insisté pour « trouver des solutions » originales en amont pour limiter le montant des investissements et le volume des installations en aval. Des associations ont témoigné des actions menées pour réduire l'écoulement des eaux pluviales vers Achères (actions sur les « rus » par exemple). La Ville de Paris et les départements du 92, 93 et 94 ont évoqué des actions sur des projets collectifs (quartier Tolbiac), sur des projets de quartier ou auprès de particuliers pour ralentir l'écoulement ou limiter les volumes d'eaux pluviales qui viennent « engorger » les volumes traités à Achères.

Un intervenant a rappelé que les eaux pluviales représentaient 12,5 % des eaux usées, mais que leur traitement nécessitait des ouvrages pour traiter « les pointes de volume ». Plusieurs intervenants ont évoqué l'utilisation des eaux pluviales pour des usages domestiques.

Par ailleurs, un intervenant a interrogé le SIAAP : *« vous dites que 0,2 % de surface imperméabilisée en plus suppose 1% d'investissement en plus. Est-ce que 0,2 % de surface en moins permettrait de réduire les investissements de 1% ? »*

La baisse de la consommation d'eau : quelles conséquences sur le système de traitement des eaux sales ?

La baisse des volumes d'eau sales a été évoquée par plusieurs intervenants des différents départements du SIAAP (ex : Paris évoque une baisse de 500 000 m³/jour sur 10 ans).

Plusieurs intervenants se demandent quelles sont les conséquences de ces baisses sur le fonctionnement du système. Le représentant de l'Agence de l'Eau indique que cette baisse complexifie la gestion technique et le mode de financement du traitement : « la réduction de la consommation d'eau pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Sur notre bassin, il n'y a pas nécessité de réduire la consommation ». Un représentant associatif lui répond : « je ne peux admettre une remise en question de la nécessité d'économiser l'eau ».

Questions pour la suite du débat :

Si la consommation d'eau baisse de façon significative (prise de conscience écologique et augmentation du prix de l'eau), quelles sont les conséquences sur le fonctionnement du système francilien et sur la refonte de Seine Aval ? Doit-on limiter la capacité de traitement des eaux de pluies de Seine Aval pour contraindre les communes à agir sur leur territoire ? Quelles actions engager auprès des usagers, particuliers, entreprises ou collectivités pour limiter le déversement de polluants dans les réseaux ? Quel est le potentiel de ces actions ?

La refonte de Seine Aval

La question de la refonte soulève, quant à elle, peu de débats. L'ensemble des acteurs s'y déclare favorable. Un débat porte sur les nuisances de la station « refondue » : le zéro nuisance est-il possible et crédible ? Le niveau des nuisances est-il lié à la taille de la station de traitement ? Un débat est ouvert par les acteurs situés en aval : le cahier des charges de la refonte est-il adapté aux usages actuels et futurs du fleuve ? Enfin, quel sera l'impact de la refonte sur le volume des boues, sur la qualité des boues ? Quels procédés de valorisation faudra-t-il privilégier ?

Faut-il refondre ?

Le SIAAP a indiqué que, pour atteindre les différents objectifs assignés au projet (le respect des réglementations européennes, le zéro nuisance, la reconquête des espaces, la valorisation des boues), la refonte était devenue indispensable parce que les ouvrages existants ne supporteraient pas toutes les améliorations à apporter.

Le principe d'une refonte a été soutenu par plusieurs intervenants.

Plusieurs représentants des départements se sont explicitement déclarés favorables à la refonte de Seine Aval. Un responsable syndical souligne que seule une refonte permettra de réduire les antagonismes entre les conditions de vie des riverains et les conditions de travail des salariés. Un responsable associatif est favorable à la refonte, mais pas pour faire un monstre.

La refonte : vers le zéro nuisance ? pour une usine de grande taille ?

Le SIAAP indique que l'objectif est de réduire les nuisances et de tendre vers le zéro nuisance. Ainsi, à un intervenant qui demande si avec les nouvelles techniques et 800 millions d'euros, les nuisances olfactives seraient éradiquées, la réponse du SIAAP a été très nette : « oui, nous pourrions en 10 ans ».

Cet engagement a suscité des commentaires et des réserves. Ainsi, certains participants ont rappelé que ces 30 dernières années, le SIAAP avait toujours affirmé que ses projets permettraient de réduire les nuisances.

Le débat porte sur la question suivante : le zéro nuisance est-il possible pour une usine de grande taille ?

Les représentants du SIAAP estiment que si la réduction des nuisances est définie dès la conception, il est possible d'atteindre sur Achères les mêmes résultats que sur des usines de plus petite taille. Cette position est soutenue par le représentant du Conseil régional qui estime que « l'échelle ne joue pas sur la pollution locale ».

Ces arguments ne sont pas partagés par de nombreux intervenants qui considèrent que la taille de l'usine accroît les risques de pollution locale.

La refonte : limiter les risques industriels et de santé ?

Plusieurs intervenants se sont interrogés sur d'éventuels risques sanitaires liés en particuliers aux odeurs et sur les risques industriels liés au classement Seveso 2.

Le SIAAP a indiqué, qu'aucune étude ne démontre un impact sanitaire des stations d'épuration sur la santé des riverains et des salariés. Il a annoncé qu'une étude épidémiologique serait lancée en 2008 et a considéré que ces études pourraient devenir permanentes.

La commission a indiqué que ces questions seraient approfondies lors des réunions thématiques de novembre en présence d'experts indépendants. Une habitante a demandé que l'étude épidémiologique soit confiée à un organisme indépendant. Le SIAAP s'y est déclaré ouvert.

La refonte : un cahier des charges assez exigeant pour améliorer la qualité de la Seine en aval ?

Les acteurs réunis en aval de Rouen sont favorables à une refonte de Seine Aval qui était très attendue.

Ces acteurs souhaitent que la virologie et la parasitologie soient explicitées dans le cahier des charges. Ils demandent également que le nitrate soit mesuré en tonne par jour.

Pour les polluants émergents, les prestataires des études de la refonte sont invités à proposer des solutions.

Avec la refonte : quel traitement des boues ?

Concrètement, il s'agit de remplacer l'usine Seine aval par une unité de traitement « en conformité avec l'évolution des technologies et des métiers ». Cette nouvelle installation permettra de produire « un autre type de boue », de mieux épurer l'eau et donc d'améliorer la qualité de l'eau de la Seine.

À nouveau la question de la taille de la station est débattue.

Un représentant associatif a affirmé que les boues de Seine Aval ont une teneur en métaux supérieure à celle des stations d'épuration de villes de taille moyenne. C'est le « gigantisme » de la station qui est responsable de la mauvaise qualité des boues.

Le SIAAP estime, quant à lui, que c'est le procédé actuel de fabrication des boues qui, en concentrant les pollutions, est responsable de cet état de fait.

Mais, l'impact environnemental et sanitaire des boues est mal évalué...

Un représentant associatif estime que la réglementation est établie en fonction des possibilités techniques offertes par les stations d'épuration et non pas en fonction des impératifs de respect de l'environnement. Il regrette qu'aucune étude ne permette d'évaluer sur le long terme l'évolution de la teneur en métaux dans les sols où sont épandues des boues. Les représentants associatifs se sont inquiétés de l'impact potentiel des boues sur la santé humaine. Les métaux lourds (plomb, mercure, etc) sont éminemment toxiques et ne s'éliminent pas facilement dans la nature.

Toutefois, le représentant du CESR a rappelé qu'aucune pathologie en relation avec l'épandage des boues n'a jamais été mise en évidence, ni en France, ni en Europe.

Et leur intérêt agronomique est controversé

Les agriculteurs ont une position peu tranchée. Les boues contiennent très peu de matière organique contrairement aux boues d'autres stations mettant en œuvre d'autres process. Leur valeur est plus liée à la présence d'éléments minéraux comme le phosphore. Mais certains sols n'ont pas besoin de complément à ce niveau et certains agriculteurs estiment, qu'en épandant des boues, ils rendent plus un service à la société qu'ils n'amendent leur sol.

Dans ces conditions, quelle filière d'élimination des boues choisir ?

Le représentant du CESR a rappelé que la France est l'un des pays dont la proportion de boues d'épuration épandues est la plus élevée.

Un pays comme l'Allemagne n'épand que 40 à 50 % de ses boues alors que la totalité des boues suisses est incinérée. La Suède, quant à elle, a énormément travaillé sur le contrôle des pollutions à la source, pour que l'épandage des boues d'épuration ne présente aucun risque.

L'élimination des boues par épandage agricole, est-ce le seul débouché ? Le représentant du CESR a estimé que l'incorporation des boues dans les matériaux de construction et la filière énergétique constituent des débouchés potentiels. Mais l'épandage restera, selon lui, moyennant un effort de recherche sur les méthodes d'oxydation des boues, la filière dominante.

Le Directeur général du SIAAP a confirmé que les scientifiques devaient « tracer des pistes pour l'avenir ».

À l'inverse, un représentant de l'agence de l'eau, présent dans la salle, a estimé qu'il ne fallait pas écarter la voie de l'incinération au plus près de l'usine d'Achères. Il a regretté une confusion faite entre l'incinération des ordures ménagères et l'incinération des boues. Selon lui, les risques associés pour l'incinération des ordures ménagères ne concernent pas l'incinération des boues. Il a indiqué que l'incinération sur place des boues qui ne peuvent être utilisées pour les terres agricoles représentait un bilan développement durable plus favorable que leur transport.

Questions pour la suite du débat :

Sur les différentes thématiques, quelles sont les différences entre les propositions des 3 groupements ? Les propositions permettent-elles de réduire les nuisances à un niveau équivalent à celui de stations récentes de taille inférieure ? Les objectifs du projet de refonte garantissent-ils une bonne santé du fleuve ? Tous les polluants potentiellement pathogènes pour l'homme ou néfastes pour l'environnement sont-ils traités à un niveau suffisant ? Certains systèmes de traitement des eaux sales produisent-ils moins de boues ? Quels sont les critères pertinents pour choisir telle ou telle méthode de traitement des boues ? Quels sont les procédés à privilégier ? Faut-il écarter l'incinération a priori ?